



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/EB.AIR/2009/2
14 octobre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Vingt-septième session
Genève, 14-18 décembre 2009
Point 16 de l'ordre du jour provisoire

**RESSOURCES FINANCIÈRES NÉCESSAIRES
À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**

Note du secrétariat¹

1. La présente note indique les besoins financiers du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) pour 2010 (chap. I), comme le prévoit le Protocole de 1984 relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (Protocole EMEP), et ceux liés aux activités de base qui ne sont pas visées par le Protocole EMEP (chap. II), comme prévu dans la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif. Le chapitre III contient des informations financières sur les activités destinées à appuyer la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles dans les pays en transition, dont des informations sur le Fonds d'affectation spéciale créé pour ces travaux. Le chapitre IV rend compte des progrès réalisés concernant le financement du secrétariat pour sa participation aux réunions de la Convention qui se tiennent hors de Genève. La présente note définit les bases des recommandations formulées à l'Organe exécutif, comme le prévoient le Protocole EMEP et la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif, et présente une liste de ces recommandations.

¹ Le présent document a été présenté tardivement pour des raisons techniques.

I. PROGRAMME CONCERTÉ DE SURVEILLANCE CONTINUE ET D'ÉVALUATION DU TRANSPORT À LONGUE DISTANCE DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES EN EUROPE (EMEP)

2. Le présent chapitre, qui fait le point sur l'état du Fonds d'affectation spéciale de l'EMEP et sur les contributions des Parties de l'EMEP, y compris les arriérés, est fondé sur les décisions prises par l'Organe directeur du Programme à sa trente-troisième session (ECE/EB.AIR/GE.1/2009/2, chap. X) en 2009. La note présente aussi, pour approbation par l'Organe exécutif, le projet de budget détaillé de l'EMEP pour 2010, le barème des contributions obligatoires calculées sur la base de ce budget et du barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2007, ainsi qu'une annexe révisée au Protocole EMEP, comme requis par l'Organe exécutif à sa vingt-quatrième session (ECE/EB.AIR/89, par. 76, al. *c* et *d*).

A. État du Fonds d'affectation spéciale, des contributions en nature et des contributions extrabudgétaires

3. On trouvera au tableau 1 ci-après un état récapitulatif des contributions versées au 23 septembre 2009 par les Parties à la Convention pour le financement à long terme de l'EMEP, c'est-à-dire à la fois les contributions obligatoires des Parties au Protocole EMEP situées dans la zone géographique des activités de l'EMEP et les contributions volontaires du Canada et des États-Unis en tant que Parties situées à l'extérieur de cette zone. Comme indiqué dans ce tableau, les contributions en espèces pour 2009 reçues au 23 septembre 2009 se montaient à 1 735 089 dollars des États-Unis. Les contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale attendues pour 2009 de l'Allemagne (en partie), du Bélarus, de l'Espagne, de la France, de Malte, du Monténégro, du Portugal, de la Roumanie, de la Turquie et de l'Ukraine n'avaient toujours pas été acquittées.

4. Indépendamment des contributions récapitulées au tableau 1, des contributions volontaires extrabudgétaires sont versées directement aux centres EMEP depuis plusieurs années. En 2008, le Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) a reçu (soit directement de l'organisme qui l'héberge, l'Institut météorologique norvégien et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, soit par l'intermédiaire de projets financés par le Conseil nordique des ministres et la Communauté européenne) des contributions extrabudgétaires d'un montant total de 596 113 dollars. En 2008 également, le Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) a reçu de l'Institut norvégien de recherche dans le domaine atmosphérique (NILU), qui l'héberge, l'équivalent de 326 000 dollars. Le Centre de synthèse météorologique-Est (CSM-E) a reçu, toujours en 2008, un montant total de 39 438 dollars par le biais de projets financés par la Commission européenne, la Commission OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est et la Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (HELCOM).

5. Selon l'état des paiements tenu par le secrétariat, le total des arriérés en espèces et en nature s'élevait en 2008 à 343 695 dollars, dont 41 605 dollars étaient des contributions en espèces non acquittées. Au 23 septembre 2009, la Serbie avait versé sa contribution pour 2009, ainsi que ses arriérés. La Suède s'était également acquittée de ses arriérés. Malte n'avait pas versé sa contribution pour 2007 et 2008, pas plus que la Roumanie pour 2006, 2007 et 2008. Le Portugal n'avait toujours pas acquitté la totalité de sa contribution pour 2007, bien qu'il ait

versé sa contribution pour 2008. Le Monténégro n'avait pas versé sa contribution pour 2008 et l'Espagne ne s'était acquittée qu'en partie de ses arriérés pour 2008.

6. Aux vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de l'Organe exécutif (tenues respectivement en 2007 et en 2008) l'Allemagne avait exprimé des réserves concernant l'augmentation du budget de l'EMEP et ses contributions pour 2008 et 2009 qui, à son avis, représentaient une part excessive de ce budget (ECE/EB.AIR/91, par. 110 et ECE/EB.AIR/96, par. 105). L'Organe exécutif avait pris note des réserves exprimées par l'Allemagne et l'avait invitée à faire le nécessaire pour les lever. En 2008, l'Allemagne a informé le secrétariat qu'elle ne lèverait pas ses réserves et a versé une contribution de 447 860 dollars au lieu de 459 170 dollars. La différence de 11 310 dollars entre ces deux montants apparaît dans le tableau 1 au titre des arriérés de l'Allemagne pour 2008. En 2009, l'Allemagne a versé une contribution de 448 000 dollars au lieu de 459 170 dollars.

7. Le montant restant de 316 194 dollars correspond aux arriérés de contributions en nature de l'Ukraine pour 1992, 1993, 1994, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000 et 2001. Les arriérés de ce pays pour la période 1992-1994, soit 140 989 dollars, devaient être réglés au moyen d'un projet de construction d'un modèle national d'évaluation de l'impact sur l'environnement des émissions de métaux lourds, approuvé par l'Organe directeur de l'EMEP en 2001. Pour couvrir les arriérés correspondant à la période 1996-2001, équivalant à 175 205 dollars, l'Organe directeur a approuvé, à sa vingt-huitième session, un autre projet consistant à créer une station internationale de référence pour la surveillance de fond au titre de l'EMEP, qui devait être réalisé en étroite coopération avec le CCQC. À ce jour, l'Ukraine n'a que peu progressé dans l'exécution des projets en nature visant à apurer ses arriérés anciens.

8. À la vingt-cinquième session de l'Organe exécutif, la délégation ukrainienne a annoncé que son pays disposait des fonds nécessaires à la mise en œuvre des deux projets et qu'il prévoyait de les exécuter en totalité en 2008 (ECE/EB.AIR/91, par. 111). En 2008, l'Organe directeur a été informé que les échanges de vues entre l'Ukraine et le CCQC avaient débouché sur le choix d'un emplacement pour l'implantation de la station internationale de surveillance de l'EMEP (Trudovoye) qui répondait à tous les critères. En mars 2009, toutefois, le Bureau de l'Organe directeur a appris qu'en raison de l'insuffisance des informations données par l'Ukraine, le CCQC éprouvait des difficultés à déterminer si tous les problèmes liés à l'emplacement et à la poursuite de la mise en œuvre du projet avaient été résolus. Concernant le projet de construction d'un modèle national d'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) des émissions de métaux lourds, l'Organe directeur, en accord avec le représentant de l'Ukraine, avait estimé en 2008 qu'il ne présentait plus le même intérêt et avait demandé à l'Ukraine de proposer une nouvelle orientation pour le projet, que l'Organe exécutif examinerait à sa vingt-sixième session. L'Ukraine ne communiquant aucune information, l'Organe exécutif lui a demandé de prendre des mesures urgentes pour apurer ses arriérés anciens et de fournir des informations détaillées au secrétariat au début de 2009, y compris un calendrier de versement de sa contribution en nature par laquelle elle proposait de solder ses arriérés, de façon que le Bureau de l'Organe directeur puisse les examiner à sa réunion de 2009 (ECE/EB.AIR/96, par. 106 f)).

9. N'ayant reçu aucune réponse de l'Ukraine avant sa réunion (2-4 mars 2009), le Bureau a décidé qu'il fallait exiger du pays qu'il règle ses arriérés en traduisant en russe les documents concernant les domaines d'activité de l'EMEP intéressant les pays d'Europe orientale, du

Caucase et d'Asie centrale (EOCAC), à commencer par le *Guide EMEP/AEE² des inventaires des émissions de polluants atmosphériques* (le Guide). Le Bureau a estimé que le coût de la traduction du Guide se montait à 40 000 dollars et que le travail devait être achevé en 2010. Le 4 mars 2009, immédiatement après la réunion du Bureau, le secrétariat a reçu une lettre de l'Ukraine l'informant que le «projet de construction d'un modèle national d'évaluation de l'impact des émissions de métaux lourds sur l'environnement en Ukraine pour 1992-1994» (d'une valeur équivalente à 140 989 dollars) était achevé et que ce modèle pourrait être présenté pour utilisation à l'échelle internationale. Concernant le second projet, d'une valeur de 175 205 dollars, le Ministère ukrainien de la protection de l'environnement projetait de tenir des consultations complémentaires avec le CCQC en vue de choisir l'emplacement final de la station et de poursuivre l'exécution du projet de création d'une station internationale de surveillance de l'EMEP sur la partie ukrainienne du delta du Danube.

10. À sa trente-troisième session en 2009, l'Organe directeur de l'EMEP a demandé à l'Ukraine de fournir à l'Organe exécutif, à sa vingt-septième session en 2009, des informations sur: a) l'état d'avancement de l'installation de la station internationale de l'EMEP en Ukraine; b) les avantages que présentait, pour une utilisation internationale, le modèle national qu'elle avait élaboré pour l'EIE des émissions de métaux lourds; c) la possibilité de traduire en russe le Guide EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques avant l'été 2010.

B. Budget et contributions obligatoires pour 2010

11. À sa vingt-cinquième session, l'Organe exécutif avait décidé, en s'appuyant sur la recommandation de l'Organe directeur de l'EMEP, d'accroître le budget de l'EMEP pour la période 2008-2010 et de le porter à 2 358 700 dollars afin de financer les nouvelles priorités et de faire face à l'augmentation des ressources nécessaires, notamment pour les travaux sur les données d'émission et les activités destinées à renforcer la participation des pays de l'EOCAC. Il a décidé d'appliquer le barème des quotes-parts au budget de l'ONU pour 2007 comme base de calcul du barème des contributions obligatoires à l'EMEP à compter de 2007.

12. Le Bureau de l'EMEP avait étudié le budget détaillé pour 2010 sur cette base et procédé à certains changements par rapport au budget de 2009, en tenant compte des travaux prioritaires à réaliser en 2010. Il a proposé de créer une nouvelle ligne budgétaire pour couvrir les travaux du CCQC sur les campagnes de surveillance et d'y affecter 60 000 dollars, en transférant une somme de 20 000 dollars de son budget, initialement affectée à la mesure des polluants organiques persistants, et une autre, de 40 000 dollars, initialement affectée à la mesure des particules.

13. À sa vingt-sixième session, l'Organe exécutif a décidé de maintenir le budget total du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI) pour 2009 à 395 000 dollars ainsi que les budgets proposés pour 2010 et 2011 au même niveau (ECE/EB.AIR/96, par. 20 m)). Il est proposé que le budget total pour 2010 et les projets de budget pour 2011 et 2012 restent inchangés.

² Agence européenne de l'environnement.

14. L'Organe directeur a examiné le budget détaillé pour 2010 et l'a adopté tel qu'il figure dans le tableau 2 du présent document, ainsi que le montant des contributions obligatoires des Parties pour 2010 tel qu'il est indiqué dans la dernière colonne du tableau 3 du même document. Il a recommandé à l'Organe exécutif d'adopter le budget et le montant des contributions pour 2010 (ECE/EB.AIR/GE.1/2009/2, voir les décisions dans le chapitre VIII).

C. Décisions proposées

15. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment:

- a) Se prononcer sur l'affectation précise des ressources en 2010 (tableau 2) et sur le barème et le montant des contributions obligatoires (deux dernières colonnes du tableau 3);
- b) S'associer à l'appel lancé par l'Organe directeur aux Parties au Protocole EMEP pour qu'elles envisagent d'apporter des contributions volontaires supplémentaires (en nature ou en espèces par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale) afin que l'EMEP puisse mener à bien les activités prévues dans le plan de travail, en particulier les tâches difficiles dont il devra s'acquitter en 2010, pour préparer l'examen des protocoles, y compris les travaux relatifs aux modèles d'évaluation intégrée (ECE/EB.AIR/GE.1/2009/2, voir les décisions dans le chapitre VIII);
- c) Prier l'Organe directeur, agissant avec le concours de son Bureau, de lui présenter un projet de budget détaillé pour 2011, ainsi que le plan de travail, pour adoption à sa vingt-huitième session en 2010;
- d) Demander instamment aux Parties qui ne l'ont pas encore fait de verser leur contribution en espèces pour 2009 au Fonds d'affectation spéciale et, en 2010, de verser leur contribution de manière à ce que celle-ci parvienne au Fonds au cours du premier semestre;
- e) Prier l'Ukraine de prendre des mesures urgentes pour apurer ses arriérés anciens avant février 2010 et de fournir des informations détaillées sur les contributions en nature par lesquelles elle propose de solder ses arriérés pour la période 1992-1994 (représentant 140 989 dollars) et pour la période 1996-2001 (représentant 175 205 dollars), de façon à ce que le Bureau de l'EMEP puisse les examiner à sa réunion de 2010;
- f) Inviter l'Allemagne à faire le nécessaire pour lever aussitôt que possible ses réserves concernant l'augmentation du budget de l'EMEP et sa contribution à partir de 2008.

II. ACTIVITÉS DE BASE NON VISÉES PAR LE PROTOCOLE DE 1984 RELATIF AU FINANCEMENT À LONG TERME DU PROGRAMME CONCERTÉ DE SURVEILLANCE CONTINUE ET D'ÉVALUATION DU TRANSPORT À LONGUE DISTANCE DES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES EN EUROPE

16. Le présent chapitre porte sur les ressources nécessaires aux centres de programme qui ne sont pas financés au titre du Protocole EMEP, selon les décisions prises par le Groupe de travail des effets à sa vingt-septième session (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/2) et l'Organe directeur de l'EMEP à sa trente-troisième session (ECE/EB.AIR/GE.1/2009/2). Comme prévu dans la décision 2002/1 révisée, on y trouvera les contributions, en espèces ou en nature, des Parties en

2009. Ce chapitre présente également, pour examen par l'Organe exécutif, un budget pour 2010 et des budgets provisoires pour 2011 et 2012.

A. Contributions des Parties en 2008 et 2009 et utilisation de ces montants

17. À sa vingt-sixième session, l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP, un budget total pour 2009 de 2 152 700 dollars (ECE/EB.AIR/96, par. 108). En s'alignant sur le barème des contributions figurant dans la décision 2002/1 révisée (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I, appendice II et ECE/EB.AIR/91, par. 115 e)), le secrétariat a établi un tableau des contributions recommandées. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a envoyé à toutes les Parties une lettre leur communiquant ce tableau, ainsi que le texte de la décision 2002/1 révisée, une note justificative informative élaborée par le secrétariat et les coordonnées bancaires du Fonds d'affectation spéciale. Les Parties ont été invitées à verser au Fonds la contribution approuvée.

18. À la fin de 2008 et au début de 2009, d'autres Parties ont versé des contributions en application de la décision que l'Organe exécutif avait prise à sa vingtième session concernant les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour 2009. Un tableau des contributions pour 2007 (tableau 4) ainsi que le tableau des contributions pour 2008 (tableau 5) sont joints pour information. Pour 2009, 28 Parties au total ont versé des contributions représentant un montant total de 908 468 dollars (au 30 septembre 2009), dont 586 966 dollars de contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale et 321 502 dollars de contributions en nature.

19. Tout au long de 2009, les Parties ont versé des contributions en espèces au Fonds d'affectation spéciale conformément à la décision 2002/1 révisée (tableau 6). Certaines contributions ont été réservées à des centres de programme précis, et cette destination est indiquée dans le tableau, tandis que d'autres n'ont pas été réservées, et cette mention est portée en tête de colonne. Des précisions sur les centres concernés figurent dans une note au bas du tableau; celui-ci indique également la contribution demandée aux Parties ainsi que le montant réellement versé.

20. Comme le prévoit la décision 2002/1 révisée, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse ont informé le secrétariat de leurs contributions en nature pour 2009 et, après avoir reçu confirmation que les centres concernés les avaient bien reçues, le secrétariat a inclus les montants correspondants dans le tableau 6. Le secrétariat n'a pas reçu d'autres informations sur les contributions en nature relevant ou non de la décision 2002/1 révisée de l'Organe exécutif.

21. L'Organe exécutif voudra peut être noter qu'en sus des contributions en espèces dont le montant est indiqué dans les tableaux 4, 5 et 6, un apport substantiel a été fourni par les pays chefs de file de programme et les pays qui accueillent les centres de programme. Plusieurs Parties ont par ailleurs fourni un appui supplémentaire en accueillant des réunions d'équipes spéciales, des ateliers ou des réunions d'experts.

22. L'utilisation des contributions en espèces, réservées ou non réservées, et des contributions en nature en 2009 (au 30 septembre 2009) est indiquée en détail dans le tableau 7 et présentée pour la période 2000-2009 dans le tableau 8. Les contributions étant reçues tout au long de

l'année sans préavis des montants à recevoir, il n'est pas possible de planifier des contrats avec les centres. Les contrats sont donc établis au cas par cas, selon les fonds disponibles.

B. Budget et contributions nécessaires pour 2010 et budgets provisoires pour 2011 et 2012

23. À sa vingt-sixième session, l'Organe exécutif a décidé d'adopter, pour les activités de base qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP, un budget provisoire pour 2010 de 2 152 700 dollars (comprenant les 3 % de dépenses d'appui au programme). Le Groupe de travail des effets a donc adopté, à sa vingt-huitième session, un budget détaillé pour les activités de base en 2010 (ECE/EB.AIR/WG.1/2009/2) (voir le tableau 8) d'un montant total de 1 850 000 dollars (soit 1 905 500 dollars après majoration de 3 % au titre des dépenses d'appui au programme). En outre, l'Organe directeur de l'EMEP est convenu que le budget de 2010 du CMEI, qui n'est pas financé par l'EMEP, serait toujours de 240 000 dollars (soit, après la majoration de 3 %, 247 200 dollars). Le budget total pour 2010 s'élève donc à 2 152 700 dollars (y compris les dépenses d'appui), ce qui correspond au budget estimatif provisoire établi en 2007.

24. À sa vingt-huitième session, le Groupe de travail des effets est convenu d'un budget provisoire au titre des activités de base pour les années 2010 et 2011 de 2 152 700 dollars par an, y compris un budget provisoire pour le CMEI de 240 000 dollars (hors dépenses d'appui).

C. Décisions proposées

25. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment:

a) Prendre note des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour 2009 et se féliciter des paiements effectués, tout en déplorant l'absence de réaction de nombreuses Parties;

b) Décider que les principales dépenses de coordination au titre du financement des activités de base liées à l'application de la Convention et de ses protocoles, autres que celles qui sont financées par le Protocole EMEP, s'élèveront à 2 152 700 dollars en 2010 et, provisoirement, à 2 152 700 dollars en 2011, et 2 152 700 dollars en 2012;

c) Demander au secrétariat d'informer les Parties des contributions qui ont été approuvées pour constituer le budget de 2010, en les invitant à procéder comme convenu dans la décision 2002/1 révisée;

d) Prier instamment toutes les Parties qui ne l'ont pas encore fait d'envisager de verser les contributions approuvées au Fonds d'affectation spéciale afin de financer les activités de base sans retard excessif;

e) Noter, en s'en félicitant, l'appui essentiel qui est fourni à la Convention et à ses organes par les pays chefs de file, les pays qui hébergent des centres de coordination et ceux qui organisent des réunions, ainsi que les pays qui financent les activités de leurs centres de liaison ou points de contact nationaux et la participation active d'experts nationaux.

III. FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE DESTINÉ À APPUYER LES PAYS EN TRANSITION

26. À sa vingt-deuxième session, l'Organe exécutif a noté l'importance des activités menées au titre de la Convention dans les pays de l'EOCAC et la nécessité d'organiser des ateliers et d'élaborer des manuels et des guides pratiques pour encourager l'application de cet instrument dans ces pays, tout en reconnaissant combien il importait de disposer de ressources suffisantes à cette fin (ECE/EB.AIR/83, par. 56 g)). La nécessité de renforcer les capacités dans les pays en transition a été soulignée dans le plan d'action révisé pour associer les pays de l'EOCAC aux travaux relevant de la Convention (ECE/EB.AIR/WG.5/2008/11).

27. À la vingt-troisième session de l'Organe exécutif, le secrétariat a pris note de la nécessité de renforcer les capacités pour soutenir la mise en œuvre de la Convention dans tous les pays en transition. Un fonds d'affectation spéciale («projet E112») a été créé à cette fin. À la vingt-cinquième session de l'Organe exécutif, les Parties ont été instamment priées d'explorer les moyens de financer les activités futures, y compris l'organisation d'ateliers et de séminaires, l'élaboration de plans nationaux, la participation aux réunions et le travail du secrétariat (ECE/EB.AIR/91, par. 51 e)). Depuis la création du fonds, un certain nombre de Parties y ont versé des contributions.

28. Le 31 décembre 2007, la réserve estimée se montait au total à 545 123,74 dollars. Deux projets d'assistance étaient en cours: a) un projet financé par la République tchèque destiné à appuyer l'application de la Convention en République de Moldova, et b) un projet axé sur les Balkans occidentaux financé par les Pays-Bas. Les deux projets ont été poursuivis en 2008 et 2009.

29. En 2008, l'Autriche, Malte, la Norvège, les Pays-Bas et la Slovénie ont versé des contributions au fonds d'affectation spéciale (tableau 11), pour un montant total de 107 565,25 dollars pour l'année.

30. Les dépenses en 2008 se sont élevées au total à 67 356 dollars (tableau 12), concernant pour l'essentiel le règlement des frais de voyage et d'hébergement des participants de pays en transition aux activités menées au titre de la Convention. Aucune dépense n'a été effectuée en 2008 pour les deux projets susmentionnés, diverses difficultés en ayant retardé la mise en œuvre (voir ECE/EB.AIR/2008/2, par. 30 et 32).

31. En 2009, des contributions ont été reçues de la Croatie et de la Suisse d'un montant total de 40 678,92 dollars pour ladite année (au 31 août 2009; voir tableau 13).

32. Les montants engagés et les dépenses prévues pour 2009 (tableau 14) s'élèvent à 298 591 dollars. Ce chiffre englobe la participation des pays en transition aux réunions des organes subsidiaires en 2009 et à la session de l'Organe exécutif de décembre 2009; il comprend également les activités du projet financé par la République tchèque en République de Moldova (première tranche de 22 000 dollars approuvée par le système de subvention de l'ONU en 2009 après la désignation d'un point de contact en République de Moldova, à savoir la cellule du marché du carbone), ainsi que les activités menées dans le cadre du projet relatif aux Balkans occidentaux (un montant d'environ 105 000 dollars correspondant à la première tranche de la subvention accordée pour les trois pays bénéficiaires – Monténégro, ex-République yougoslave

de Macédoine et Serbie – et aux réunions correspondantes). Il prend aussi en compte la phase de conception d'un troisième projet proposé par la Fédération de Russie (Faciliter la ratification et l'application des Protocoles à la Convention en Europe orientale et en Asie centrale: projet commun à la Fédération de Russie, au Bélarus et au Kazakhstan), pour un montant d'environ 42 000 dollars financé par le fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique de la CEE. La poursuite du financement de ce dernier projet n'est pas encore garantie. La phase de conception vise à mieux définir les étapes suivantes du projet aux fins d'examen de celui-ci par des donateurs potentiels.

33. Depuis le début de 2009, le secrétariat a consacré autant de temps qu'il le pouvait aux activités et aux projets concernant les pays de l'EOCAC; il souhaite continuer à contribuer au renforcement de l'application du Protocole à la Convention dans les pays en transition dans la mesure des ressources disponibles. Comme il a été dit lors de précédentes sessions de l'Organe exécutif, plus les projets prennent de l'ampleur et deviennent ambitieux, plus il devient difficile pour le secrétariat de les gérer avec ses ressources actuelles en personnel, qui sont limitées. L'Organe exécutif est invité à étudier les moyens d'aider le secrétariat à mieux gérer les projets et à renforcer ses capacités.

34. Le projet de budget pour 2010 (tableau 15), d'un montant de 769 530 dollars (englobant les 13 % de dépenses d'appui de l'ONU), comprend plusieurs rubriques reportées des années précédentes ainsi que la poursuite des projets mentionnés au paragraphe 32. Le tableau 15 fait également apparaître le coût du financement extrabudgétaire d'un fonctionnaire ou d'un consultant à plein temps pour des activités relatives à la mise en œuvre du plan d'action pour les pays en transition.

35. L'Organe exécutif voudra peut-être, notamment:

a) Réaffirmer tout le soutien qu'il apporte à cet élément du programme de travail, le succès d'une large application de la Convention dans les pays en transition d'Europe orientale étant fondamental pour l'avenir de la Convention;

b) Se féliciter des contributions au Fonds d'affectation spéciale et remercier les pays qui les ont versées;

c) Se féliciter également des contributions directes, en nature et en espèces, versées par plusieurs pays pour aider à renforcer les capacités dans les pays de l'EOCAC et de l'Europe du Sud-Est (ESE), en particulier grâce à des réunions d'équipes spéciales ou de groupes d'experts et à des ateliers organisés dans ces sous-régions;

d) Approuver la liste des activités et le budget de 769 530 dollars proposé pour le projet E112 en 2010;

e) Prier instamment toutes les Parties de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale, dès que possible en 2010, afin que le secrétariat puisse exécuter ses plans, et exhorter tout spécialement celles qui n'ont pas encore versé de contributions à envisager de le faire;

f) Inviter de nouveau toutes les Parties, mais en particulier celles qui animent des équipes spéciales ou des groupes d'experts, à promouvoir des activités telles que l'organisation

d'ateliers spéciaux dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE, et à collaborer avec le secrétariat pour organiser ce type d'activités;

g) Inviter les Parties à verser des contributions pour permettre au secrétariat d'étoffer ses ressources en personnel en vue d'appuyer les activités de renforcement des capacités dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE et la mise en œuvre du Plan d'action pour les pays de l'EOCAC tel qu'il a été adopté par l'Organe exécutif en 2007 (ECE/EB.AIR/91, par. 51 a)).

IV. FONDS D'AFFECTION SPÉCIALE DESTINÉ À FINANCER LES DÉPLACEMENTS DU SECRÉTARIAT

36. À sa vingt-quatrième session, l'Organe exécutif a examiné les problèmes liés aux procédures de financement des déplacements du secrétariat de la CEE pour les réunions tenues dans le cadre de la Convention et celles où le secrétariat représente la Convention.

37. Pour améliorer les procédures et éviter aux membres du secrétariat des situations particulièrement difficiles, l'Organe exécutif a adopté la décision 2006/12, dans laquelle il a:

a) Décidé que les frais de voyage des membres du secrétariat qui se rendent à des réunions de la Convention, ou à des réunions où ils représentent la Convention, devraient, chaque fois que possible, être financés par un fonds d'affectation spéciale de l'ONU;

b) Demandé au secrétariat d'inviter les Parties à verser des contributions volontaires à ce fonds d'affectation spéciale, en rappelant aux pays chefs de file et aux Parties hôtes qu'il était nécessaire de financer l'appui apporté par le secrétariat aux réunions qu'ils accueilleraient;

c) Prié instamment les Parties de contribuer au fonds d'affectation spéciale pour que le secrétariat puisse apporter un appui efficace au cours des réunions;

d) Demandé au secrétariat de lui présenter un rapport annuel sur le fonds d'affectation spéciale et sur les dépenses de voyage du secrétariat.

38. Au début de 2009, le secrétariat a invité les Parties à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale LPA³, pour financer les dépenses de voyage du secrétariat, comme demandé dans la décision 2006/12 de l'Organe exécutif. Entre le 1^{er} janvier 2008 et le 1^{er} octobre 2009, des donations ont été reçues de Chypre (5 405 dollars), de la Géorgie (146 dollars) et de la Suisse (14 340 dollars), pour un total de 20 981,34 dollars. Sur la même période, les dépenses se sont élevées à 29 973,46 dollars.

39. En 2009, le secrétariat a continué de participer à des réunions en comptant sur une prise en charge de ses frais par les organisateurs, lesquels bien souvent, ne procèdent que par remboursement des dépenses effectuées. Les procédures de remboursement varient d'un pays à l'autre et sont généralement longues et compliquées ce qui, ajouté aux procédures propres à l'ONU, rallonge considérablement les délais de remboursement. Le secrétariat a déploré l'absence de toute amélioration de la situation. En comparaison, le système de remboursement par le biais du fonds d'affectation spéciale LPA est plus facile et plus rapide (la part des frais

³ Compte subsidiaire EMEP «Sources mobiles de pollution atmosphérique, créé le 19 janvier 1988.

généraux de l'ONU consacrée à l'appui au programme ne représente que 3 % du fonds). Le secrétariat espère qu'à l'avenir davantage de pays hôtes et d'organisateur de réunions choisiront d'aborder directement le LPA.

40. L'Organe exécutif est invité à:

a) Accueillir avec satisfaction les efforts accomplis par certaines Parties pour contribuer au fonds d'affectation spéciale pour les déplacements du secrétariat;

b) Inviter les Parties chefs de file et Parties hôtes à abonder directement le fonds d'affectation spéciale LPA pour financer la participation de membres du secrétariat, ou à concevoir un système de financement anticipé des frais de voyage et indemnités de subsistance;

c) Prier instamment les Parties qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour que le secrétariat puisse apporter un appui efficace au cours des réunions;

d) Demander au secrétariat d'inviter les Parties à contribuer au fonds d'affectation spéciale et de lui présenter un rapport annuel sur le fonds et sur ses dépenses de voyage.

Tableau 1
Contributions au financement du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) (au 23 septembre 2009) (en dollars É.-U.)

Parties	Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP	Contributions reçues			Arriérés jusqu'en 2008	Contributions 2009	
		1981-1987	1988-2008			Prévues	Reçues
			En nature	En espèces			
Allemagne	28/01/1988	416 826		7 789 617	11 310	459 170	448 447
Autriche	28/01/1988	46 408		754 756		47 490	47 490
Bélarus	28/01/1988		118 605	1 860		1 070	
Belgique	28/01/1988	64 761		906 377		59 000	59 000
Bosnie-Herzégovine	06/03/1992			4 405		320	320
Bulgarie	28/01/1988	3 400 ^a	56 769	7 160		1 070	1 070
Canada	28/01/1988	37 798		48 816		Volontaires	
Croatie	08/10/1992			33 481		2 680	2 680
Chypre	18/02/1992			21 388		2 360	2 300
Danemark	28/01/1988	52 500		609 200		39 560	39 560
Espagne	28/01/1988	61 303		1 827 258	16 990	158 890	
Estonie	07/03/2002			4 256		860	860
États-Unis	28/01/1988	40 000		124 850		Volontaires	5 000
Fédération de Russie	28/01/1988		2 434 909	749 035		64 240	64 208
Finlande	28/01/1988	140 333		469 881	25	30 190	30 190
France	28/01/1988	30 000		5 057 119		337 320	
Grèce	22/09/1988			346 261		31 910	31 910
Hongrie	28/01/1988	2 250 ^a	22 695	106 555		13 060	13 060
Irlande	28/01/1988	9 754		231 364		23 820	23 820
Italie	12/04/1989			3 467 781		271 900	269 820

Parties	Date d'entrée en vigueur du Protocole EMEP	Contributions reçues			Arriérés jusqu'en 2008	Contributions 2009	
		1981-1987	1988-2008			Prévues	Reçues
			En nature	En espèces			
Lettonie	19/05/1997			11 269		960	960
Liechtenstein	28/01/1988	160		6 729		540	540
Lituanie				3 330		1 660	1 660
Luxembourg	28/01/1988	671		56 667		4 550	4 550
Malte	12/06/1997			5 310	1 630	910	
Monaco	25/11/1999			1 652		160	160
Monténégro	23/10/2006				50	50	
Norvège	28/01/1988	151 099		614 370		41 860	41 860
Pays-Bas	28/01/1988	159 816		1 456 928		100 270	100 262
Pologne	13/12/1988	9 000 ^a	122 337	267 253		26 820	26 820
Portugal	10/04/1989	7 050		257 171	170	28 210	
République tchèque	01/01/1993			179 182	20	15 040	15 040
Roumanie	27/07/2003			5 780	9 950	3 750	
Royaume-Uni	28/01/1988	227 495		4 417 403		355 580	355 580
Serbie	27/04/1992			35 695	1 120	1 120	2 240
Slovaquie	28/05/1993			57 195		3 370	3 355
Slovénie	06/07/1992			51 206		5 140	5 140
Suède	28/01/1988	163 034		943 055	340	57 340	57 650
Suisse	28/01/1988	57 922		1 068 998		65 100	65 100
Turquie	28/01/1988	16 336		303 553		20 400	
Ukraine	28/01/1988		180 164	27 667	316 194 ^b	2 410	
Communauté européenne	28/01/1988	74 559		1 223 318		78 550	78 585
ex-Tchécoslovaquie		9 000 ^a	104 405				
ex-République démocratique allemande		16 000 ^a	155 052				
ex-Union soviétique		1 593 000 ^a	1 076 522				
ex-Yougoslavie		4 056		21 643			
Total (en espèces)		2 174 651		33 657 739	61 596	2 359 700	1 735 089
Total (en nature)		1 632 650	4 271 458		316 194		
Total général	41 Parties	3 394 531	37 887 277		377 790	2 359 770	1 735 089

^a Les arriérés de l'Ukraine comprennent des contributions en nature d'une valeur de 316 194 dollars, qui doivent être fournies sous la forme de deux projets représentant de 140 989 et 175 205 dollars, respectivement, destinés à régler les arriérés de l'Ukraine pour les périodes 1992-1994 et 1996-2001.

Tableau 2
Projet de budget de l'EMEP pour 2010 financé par des contributions obligatoires
(en dollars É.-U.)

	Total	CCQC	CSM-E	CSM-O
I. Financé par le Fonds d'affectation spéciale de l'EMEP				
A. Dépôts acides et eutrophisation				
Modélisation (modèle eulérien unifié) ^a	100 000			100 000
Mesures ^b	120 000	120 000		
B. Photo-oxydants				
Modélisation (modèle eulérien unifié) ^a	100 000			100 000
Mesures ^b	130 000	130 000		
C. Métaux lourds				
Modélisation ^a	100 000		100 000	
Mesures ^b	105 000	105 000		
D. Polluants organiques persistants				
Modélisation ^a	170 000		170 000	
Mesures ^b	140 000	120 000		
E. Modèles d'évaluation intégrée	105 000			105 000 ^c
F. Particules fines^d				
Modélisation (modèle eulérien unifié) ^a	250 000			250 000
Mesures ^b	215 000	175 000		
G. Validation des données sur les émissions aux fins de modélisation	20 000		10 000	10 000
H. Base de données sur les émissions et vérification des données				
Base de données	130 000			130 000 ^f
Vérification et examens	70 000			70 000 ^f
Estimations des experts	20 000			20 000 ^f
I. Coopération avec les programmes nationaux^g	235 000	100 000 ^e	55 000	30 000 50 000 ^e
J. Campagnes de surveillance	60 000	60 000		
K. Transport intercontinental et à l'échelle mondiale	280 000	60 000	130 000	90 000
Total partiel (A à K)	2 290 000	870 000	465 000	955 000
L. Dépenses d'appui au programme (3 % de A à K)	68 700			
Total (A-L)	2 358 700			
M. Traduction en russe du Guide EMEP/AEE^h	40 000			
Total (A à M)	2 398 700			

^a La «modélisation» englobe notamment la préparation des données à utiliser pour l'exploitation des modèles (données sur les émissions, données météorologiques, etc.), la construction et la vérification des modèles et les calculs correspondants.

^b Les «mesures» englobent les opérations de vérification et de stockage des données, de contrôle et d'assurance de la qualité, etc.

^c Montant destiné à permettre au Centre pour les modèles d'évaluation intégrée de financer les services de consultants extérieurs.

^d Les travaux menés au CSM-E sur les particules relèvent de la ligne budgétaire consacrée aux métaux lourds et aux POP.

^e Mise en œuvre de la stratégie de surveillance.

^f Montant destiné à permettre au Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE) de financer les services de consultants extérieurs.

^g Englobe la collaboration avec les pays de l'EOCAC et d'Europe du Sud-Est.

^h Demandée à l'Ukraine pour régler une première partie de ses arriérés pour la période 1992-1994, équivalant à 140 989 dollars.

Tableau 3
Barème des contributions calculé sur la base du barème des quotes-parts
au budget de l'ONU pour 2007 et montant des contributions pour 2010

Parties	Quote-part au budget de l'ONU 2007 (%)	Part du budget de l'EMEP (%)	Barème des contributions à l'EMEP (%)	Contribution 2010 (dollars É.-U.)
Bélarus	0,020	0,0453	0,0454	1 070
Bosnie-Herzégovine	0,006	0,0132	0,0136	320
Canada	2,977	Volontaire	Volontaire	Volontaire
Croatie	0,050	0,1132	0,1135	2 680
Liechtenstein	0,010	0,0226	0,0227	540
Monaco	0,003	0,0068	0,0068	160
Monténégro	0,001	0,0023	0,0023	50
Norvège	0,782	1,7712	1,7749	41 860
Serbie	0,021	0,0476	0,0477	1 120
Suisse	1,216	2,7542	2,7599	65 100
Turquie	0,381	0,8629	0,8647	20 400
Ukraine	0,045	0,1019	0,1021	2 410
États-Unis	22,000	Volontaire	Volontaire	Volontaire
Autriche	0,887	2,0090	2,0132	47 490
Belgique	1,102	2,4960	2,5012	59 000
Bulgarie	0,020	0,0453	0,0454	1 070
Chypre	0,044	0,0997	0,0999	2 360
République tchèque	0,281	0,6364	0,6378	15 040
Danemark	0,739	1,6738	1,6773	39 560
Estonie	0,016	0,0362	0,0363	860
Finlande	0,564	1,2774	1,2801	30 190
France	6,301	14,2714	14,3012	337 320
Allemagne	8,577	19,4264	19,4670	459 170
Grèce	0,596	1,3499	1,3527	31 910
Hongrie	0,244	0,5526	0,5538	13 060
Irlande	0,445	1,0079	1,0100	23 820
Italie	5,079	11,5036	11,5277	271 900
Lettonie	0,018	0,0408	0,0409	960
Lituanie	0,031	0,0702	0,0704	1 660
Luxembourg	0,085	0,1925	0,1929	4 550
Malte	0,017	0,0385	0,0386	910
Pays-Bas	1,873	4,2422	4,2511	100 270
Pologne	0,501	1,1347	1,1371	26 820
Portugal	0,527	1,1936	1,1961	28 210
Roumanie	0,070	0,1585	0,1589	3 750
Slovaquie	0,063	0,1427	0,1430	3 370
Slovénie	0,096	0,2174	0,2179	5 140

Parties	Quote-part au budget de l'ONU 2007 (%)	Part du budget de l'EMEP (%)	Barème des contributions à l'EMEP (%)	Contribution 2010 (dollars É.-U.)
Espagne	2,968	6,7223	6,7364	158 890
Suède	1,071	2,4258	2,4308	57 340
Royaume-Uni	6,642	15,0437	15,0752	355 580
Communauté européenne		3,3300	3,3300	78 550
Total		99,7984	100,000	2 358 700
Parties à la Convention, mais non au Protocole EMEP				
Albanie	0,006	0,0136		
Arménie	0,002	0,0045	s.o.	s.o.
Azerbaïdjan	0,005	0,0113	s.o.	s.o.
Géorgie	0,003	0,0068	s.o.	s.o.
Islande	0,037	0,0838	s.o.	s.o.
Kazakhstan	0,029	0,0657	s.o.	s.o.
Kirghizistan	0,001	0,0023	s.o.	s.o.
République de Moldova	0,001	0,0023	s.o.	s.o.
ex-République yougoslave de Macédoine	0,005	0,0113	s.o.	s.o.
Total (à l'exclusion du Canada et des États-Unis)	42,681	100,000		

Tableau 4
Contributions en espèces et en nature, réservées ou non réservées, pour 2007 aux fins
du financement des activités de base relevant de la Convention (en dollars É.-U.)

(Pour plus de précisions au sujet de l'intitulé des colonnes et de la situation
de certaines Parties, se reporter aussi aux notes qui figurent après le tableau 6)

	PIC- Forêts	PIC- Eaux	PIC- Matériaux	PIC- Végétation	PIC-SI	PIC- Cartographie	Santé	CMEI	Non réservées	Contribution approuvée	Total reçu	Arriérés
Albanie												
Allemagne	27 705									488 533	27 705	
Arménie									100	100	100	
Autriche	2 360									47 358	2 360	
Azerbaïdjan									200	200	200	
Bélarus									950	950	950	
Belgique									57 565	56 460	57 565	
Bosnie-Herzégovine									200	200	200	
Bulgarie									1 530	650	1 530	
Canada										Volontaire		
Chypre									1 900	1 900	1 900	
Croatie									1 950	1 950	1 950	
Danemark									18 250	37 456	18 250	
Espagne	5 310								125 959	125 959	131 269	
Estonie	262									500	262	
États-Unis									10 000	Volontaire	10 000	
ex-Rép. yougoslave de Macédoine									300	300	300	
Fédération de Russie										60 010		
Finlande	1 585									26 104	1 585	
France	18 273									323 355	18 273	
Géorgie									781	250	781	
Grèce										26 955		
Hongrie	675								6 001	6 001	6 676	
Irlande									14 702	14 702	14 702	
Islande									1 650	1 650	1 650	
Italie										253 280		
Kazakhstan										1 400		
Kirghizistan										50		
Lettonie									500	500	500	
Liechtenstein	100								300	300	400	
Lituanie									1 350	850	1 350	
Luxembourg									4 001	4 001	4 001	
Malte										750		
Moldova										100		
Monaco									200	200	200	
Monténégro												
Norvège	1 695	32 280								32 305	33 975	
Pays-Bas						86 915*				86 915	86 915	
Pologne	2 130								18 883	18 903	21 013	
Portugal										23 104		
République tchèque	1 480								10 152	10 152	11 632	
Roumanie										2 900		
Royaume-Uni				180 000*						276 847	180 000	
Serbie										1 000		
Slovaquie	810								2 150	2 150	2 960	
Slovénie									4 051	4 051	4 051	
Suède			59 379 [‡]		24 966 [‡]					51 346	84 345	
Suisse	3 365								63 686	63 711	67 051	
Turquie										22 004		
Ukraine									2 650	2 650	2 650	
Communauté européenne									71 645	71 685	71 645	
Total contribution	65 750	32 280	59 379	180 000	24 966	86 915			421 606	2 152 700	870 896	

* Contribution en nature.

[‡] Contribution en nature d'une valeur de 440 000 et 185 000 couronnes suédoises, respectivement.

Note: Voir aussi les notes concernant les tableaux 4, 5 et 6 présentées à la suite du tableau 6.

Tableau 5
Contributions en espèces et en nature, réservées ou non réservées, pour 2008 aux fins
du financement des activités de base relevant de la Convention (en dollars É.-U.)

(Pour plus de précisions au sujet de l'intitulé des colonnes et de la situation
de certaines Parties, se reporter aussi aux notes qui figurent après le tableau 6)

	PIC- Forêts	PIC- Eaux	PIC- Matériaux	PIC- Végétation	PIC-SI	PIC- Cartographie	Santé	CMEI	Non réservées	Contribution approuvée	Total reçu	Arriérés
Albanie										293		
Allemagne	27 705					11 580 [¶]	15 886 [#]			418 192	55 171	
Arménie									98	98	98	
Autriche	2 360								57 358	43 248	59 718	
Azerbaïdjan									244	244	244	
Bélarus									975	975	975	
Belgique									66 396	53 731	66 396	
Bosnie-Herzégovine									293	293	293	
Bulgarie	525								975	975	1 500	
Canada									17 687	Volontaire	17 687	
Chypre										2 145		
Croatie									2 348	2 438	2 348	
Danemark									31 360	36 032	31 360	
Espagne	4 847								148 771	144 712	153 618	
Estonie	262									780	262	
États-Unis									10 000	Volontaire	10 000	
ex-Rép. yougoslave de Macédoine									300	244	300	
Fédération de Russie										58 509		
Finlande	1 585									27 499	1 585	
France	16 706*									307 220	16 706	
Géorgie										146		
Grèce										29 059		
Hongrie	675								11 897	11 897	12 572	
Irlande									21 697	21 697	21 697	
Islande									1 804	1 804	1 804	
Italie										247 639		
Kazakhstan										1 414		
Kirghizistan										49		
Lettonie										878		
Liechtenstein	30								488	488	518	
Lituanie										1 511		
Luxembourg	129								4 144	4 144	4 273	
Malte										829		
Moldova										49		
Monaco									146	146	146	
Monténégro									49		49	
Norvège	1 695	38 103						30 000 ^{&}		38 128	69 798	
Pays-Bas										91 323		
Pologne	2 130								24 427	24 427	26 557	
Portugal										25 695		
République tchèque	1 500								13 701	13 701	15 201	
Roumanie										3 413		
Royaume-Uni				177 475*						323 847	177 475	
Serbie									1 024	1 024	1 024	
Slovaquie	810								3 072	3 072	3 882	
Slovénie										4 681		
Suède	3 669		65 000 [§]		28 117 [§]					52 219	96 786	5 548
Suisse	3 365								59 264	59 289	96 943	
Turquie										18 577		
Ukraine									2 194	2 194	2 194	
Communauté européenne									71 650	71 685	71 650	
Total contribution	67 994	38 103	65 000	177 475	28 117	11 580	50 200	30 000	539 646	2 152 700	1 020 831	5 548

* Contribution en nature.

¶ Contribution en nature d'une valeur de 7 365 euros.

Contribution en nature d'une valeur de 10 072 euros.

& Contribution en nature d'une valeur de 225 000 couronnes suédoises.

§ Contribution en nature d'une valeur de 390 000 et 182 000 couronnes suédoises, respectivement.

‡ Contribution en nature d'une valeur de 35 000 francs suisses.

Note: Voir aussi les notes concernant les tableaux 4, 5 et 6 présentés à la suite du tableau 6.

Tableau 6
Contributions en espèces et en nature, réservées ou non réservées, pour 2009 aux fins
du financement des activités de base relevant de la Convention
(en dollars É.-U. au 30 septembre 2009)

(Pour plus de précisions au sujet de l'intitulé des colonnes et de la situation de certaines Parties, se reporter aussi aux notes figurant séparément)

	PIC-Forêts	PIC-Eaux	PIC-Matériaux	PIC-Végétation	PIC-SI	PIC-Cartographie	Santé	CMEI	Non réservées	Contribution approuvée	Total reçu	Arriérés
Albanie										293		
Allemagne						15 706#				418 192	15 706	
Arménie									98	98	98	
Autriche										43 248		
Azerbaïdjan									244	244	244	
Bélarus										975		
Belgique									98 214	53 731	98 214	
Bosnie-Herzégovine									293	293	293	
Bulgarie									975	975	975	
Canada									41 477	Volontaire	41 477	
Chypre										2 145		
Croatie										2 438		
Danemark									36 032	36 032	36 032	
Espagne									145 606	144 712	145 606	
Estonie										780		
États-Unis									10 000	Volontaire	10 000	
ex-Rép. yougoslave de Macédoine									244	244	244	
Fédération de Russie										58 509		
Finlande										27 499		
France										307 220		
Géorgie									146	146	146	
Grèce										29 059		
Hongrie	675								11 897	11 897	12 572	
Irlande									21 697	21 697	21 697	
Islande										1 804		
Italie										247 639		
Kazakhstan										1 414		
Kirghizistan										49		
Lettonie									873	878	873	
Liechtenstein									488	488	488	
Lituanie									1 511	1 511	1 511	
Luxembourg									4 144	4 144	4 144	
Malte										829		
Moldova										49		
Monaco									146	146	146	
Monténégro									49		49	
Norvège		38 103								38 128	38 103	
Pays-Bas										91 323		
Pologne	2 130								24 427	24 427	26 557	
Portugal										25 695		
République de Moldova									49	49	49	
République tchèque									13 701	13 701	13 701	
Roumanie										3 413		
Royaume-Uni					180 000*					323 847	180 000	
Serbie										1 024		
Slovaquie										3 072		
Slovénie										4 681		
Suède	2 796		49 974§		45 361§					52 219	98 132	
Suisse							30 461‡		59 264	59 289	89 725	
Turquie										18 577		
Ukraine										2 194		
Communauté européenne									71 685	71 685	71 685	
Total contribution	5 601	38 103	49 974	180 000	45 361	15 706	30 461		543 260	2 152 700	908 468	

* Contribution en nature.

Contribution en nature d'une valeur de 11 167 euros.

§ Contribution en nature d'une valeur de 390 000 et 354 000 couronnes suédoises, respectivement.

‡ Contribution en nature d'une valeur de 35 000 francs suisses.

Note: Voir aussi les notes concernant les tableaux 4, 5 et 6 présentées ci-après.

Notes concernant les tableaux 4, 5 et 6

PIC-Forêts	Contributions réservées au Centre de programme du PIC-Forêts.
PIC-Eaux	Contributions réservées au Centre de programme du PIC-Eaux.
PIC-Matériaux	Contributions réservées au Centre de programme du PIC-Matériaux.
PIC-Végétation	Contributions réservées au Centre de programme du PIC-Végétation.
PIC-SI	Contributions réservées au Centre de programme du PIC-Surveillance intégrée.
PIC-Cartographie	Contributions réservées au Centre de coordination pour les effets et à ses travaux pour le PIC-Modélisation et Cartographie.
Santé	Contributions réservées à l'Équipe spéciale des aspects sanitaires.
CMEI	Contributions réservées au Centre pour les modèles d'évaluation intégrée.
Non réservées	Contributions reçues pour le Fonds d'affectation spéciale qui n'ont été réservées à aucun centre.
Contribution approuvée	Contribution décidée par l'Organe exécutif et demandée par le Secrétaire exécutif.
Total reçu	Montant total des contributions, réservées et non réservées.
Arriérés	Sommes reçues au titre de contributions d'années antérieures.

Dans la décision 2002/1 du Conseil exécutif, aucune contribution n'a été approuvée pour l'Albanie en 2007, qui est devenue partie à la Convention en 2005.

Aux fins d'uniformisation des différents tableaux annuels, la «République de Moldova» figure désormais sous l'appellation «Moldova».

La contribution approuvée pour la Serbie-et-Monténégro a été indiquée sous la rubrique de la Serbie en 2007, la contribution approuvée pour le Monténégro n'apparaissant que dans la décision 2002/1 du Conseil exécutif en 2008.

Tableau 7
Contributions enregistrées pour financer en partie les activités relatives
aux effets en 2009 (en dollars É.-U. au 30 septembre 2009)

	Contributions en espèces payées par le Fonds d'affectation spéciale		Contributions en nature	Total des contributions enregistrées	Budget 2009	Déficit budgétaire (%)
	Réservées	Non réservées*				
PIC-Forêts	61 000	59 000		120 000	305 000	61
PIC-Eaux	39 000	59 000		98 000	260 000	62
PIC-Matériaux		59 000	49 974	108 974	310 000	65
PIC-Végétation		59 000	180 000	239 000	250 000	4
PIC-Surveillance intégrée		59 000	45 361	104 361	300 000	65
PIC-Cartographie		59 000	15 706	74 706	310 000	76
Équipe spéciale des aspects sanitaires		59 000	30 461	89 461	115 000	22
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)		59 000		59 000	240 000	75
Total	100 000	472 000	321 502	893 502	2 090 000	

* Les contributions non réservées ont été réparties à égalité entre les PIC, l'Équipe spéciale des aspects sanitaires et le CMEI.

Note: Viennent s'ajouter au budget total les dépenses d'appui au programme qui représentent 3 % de ce budget, soit 62 700 dollars.

Tableau 8
Utilisation des contributions en espèces pour financer en partie les activités relatives
aux effets et des contributions en nature enregistrées en 2000-2009
(en dollars É.-U. au 30 septembre 2009)

Contributions réservées										
Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 ^f
PIC-Forêts	84 000	66 000	75 700	76 200	52 000	59 000	50 000	133 000	106 000	61 000
PIC-Eaux	16 000	17 000	1 200	33 300	34 000	38 000	30 000	59 000	32 000	39 000
PIC-Matériaux		70 000	6 700							
PIC-Végétation	34 500									
PIC-Surveillance intégrée		13 000	700							
PIC-Cartographie	114 700	45 000	4 700	37 600						
Équipe spéciale des aspects sanitaires										
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)				60 000	60 705	47 358				
Rapports de fond										
Total partiel	249 200	211 000	89 000	207 100	146 705	144 358	80 000	192 000	138 000	100 000

Contributions non réservées*										
Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 ^f
PIC-Forêts			20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000
PIC-Eaux			20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000
PIC-Matériaux			20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000
PIC-Végétation			20 500	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000
PIC-Surveillance intégrée			20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000
PIC-Cartographie			20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000
Équipe spéciale des aspects sanitaires			20 300	15 000	45 000	46 000	40 000	69 000	67 000	59 000
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)					4 295	44 642	83 000	93 000	67 000	59 000
Rapports de fond		93 500	4 545	17 164	11 902				9 000	
Total partiel		93 500	146 645	122 164	331 197	366 642	363 000	576 000	545 000	472 000

* Les contributions non réservées ont été réparties à égalité entre les PIC et l'Équipe spéciale (ainsi que le CMEI à partir de 2004; pour ce dernier, la somme attribuée comprend un montant supplémentaire provenant de l'accumulation des sommes allouées et des contributions réservées au cours des années antérieures).

Contributions en nature										
Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
PIC-Forêts				193 200						
PIC-Eaux										
PIC-Matériaux				105 402	102 564	78 300	54 200	59 379	65 000	49 974
PIC-Végétation				209 677	227 148	249 168	184 468	180 000	177 475	180 000
PIC-Surveillance intégrée				152 017	43 580	61 242	28 418	24 966	28 117	45 361
PIC-Cartographie				94 293	84 212	99 711	133 010	86 915	11 580	15 706
Équipe spéciale des aspects sanitaires				66 096	19 193	20 833	20 000		50 200	30 461
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)					27 344	62 141	31 352		30 000	
Rapports de fond					12 723					
Total partiel				820 685	516 764	571 395	451 448	351 260	362 372	321 502

Utilisation totale des contributions en espèces et en nature										
Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009 ¹
PIC-Forêts	84 000	66 000	96 000	284 400	97 000	105 000	90 000	202 000	173 000	120 000
PIC-Eaux	16 000	17 000	21 500	48 300	79 000	84 000	70 000	128 000	99 000	98 000
PIC-Matériaux		70 000	27 000	120 402	147 564	124 300	94 200	128 379	132 000	108 974
PIC-Végétation	34 500		20 300	224 677	272 148	295 168	224 468	249 000	244 475	239 000
PIC-Surveillance intégrée		13 000	21 000	167 017	88 580	107 242	68 418	93 966	95 117	104 361
PIC-Cartographie	114 700	45 000	25 000	146 893	129 212	145 711	173 010	155 915	78 580	74 706
Équipe spéciale des aspects sanitaires			20 300	81 096	64 193	66 833	60 000	69 000	117 200	89 461
Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI)				60 000	92 344	154 141	114 352	93 000	97 000	59 000
Rapports de fond		93 500	4 545	17 164	24 625				9 000	
Total	249 200	304 500	235 645	1 149 949	994 666	1 082 395	894 448	1 119 260	1 045 372	893 502

¹ Montants engagés mais non encore débités du Fonds d'affectation spéciale.

Tableau 9
Dépenses de coordination internationale en 2010 pour les activités de base
qui ne sont pas financées au titre du Protocole EMEP
(en milliers de dollars É.-U.)

Activités	PIC-Forêts; CCP ^a	PIC-Eaux; CP ^b	PIC-Matériaux; CRPP ^c	PIC-Végétation; CCP ^d	PIC-SI; CP ^e	PIC-Cartographie; CCE ^f	Équipe spéciale des effets sanitaires ^g	CMEI ^h	Total partiel par activité
Surveillance et évaluation	100	60	70	30	75				375
Dose réponse	40	60	75	75	40				290
Charges et niveaux critiques	45	35	70	55	30	135			370
Modélisation dynamique	35	40	35	20	80	140			350
Gestion de la base de données	85	65	60	70	75	35			390
Total tous PIC, Équipe spéciale et CMEI	305	260	310	250	300	310	115	240	2 090ⁱ

^a Programme international concerté (PIC) d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts; pays chef de file: Allemagne; Centre de coordination du Programme: Institut Johann Heinrich von Thünen (vTI), Institut fédéral de recherche sur les zones rurales, la foresterie et la pêche, Hambourg (Allemagne).

^b PIC d'évaluation et de surveillance de l'acidification des cours d'eau et des lacs (nouveau nom proposé par le Groupe de travail des effets à la vingt-septième session de l'Organe exécutif); pays chef de file: Norvège; Centre du Programme: Institut norvégien de recherche sur l'eau, Oslo.

^c PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels; pays chefs de file: Italie et Suède; Centre de recherche principal du Programme: Swerea Kimab (anciennement Institut suédois de la corrosion), Stockholm.

^d PIC relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures; pays chef de file: Royaume-Uni; Centre de coordination du Programme: Centre for Ecology and Hydrology, Bangor (Royaume-Uni).

^e PIC de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes; pays chef de file: Suède; Centre du Programme: Institut finlandais de l'environnement, Helsinki.

^f PIC de cartographie des niveaux et des charges critiques; pays chef de file: France (à noter la proposition de changement faite à la vingt-septième session de l'Organe exécutif et annoncée à la vingt-huitième session du Groupe de travail des effets); Centre de coordination pour les effets: Agence néerlandaise d'évaluation environnementale (anciennement Institut national de la santé publique et de l'environnement), Bilthoven (Pays-Bas).

^g Équipe spéciale des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique, dirigée par le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), Bonn (Allemagne); les dépenses essentielles de coordination sont prises en charge par le Centre européen pour l'environnement et la santé de l'OMS.

^h Centre pour les modèles d'évaluation intégrée: Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués (IIASA), Laxenburg (Autriche).

ⁱ Viennent s'ajouter au budget total les dépenses d'appui au programme qui représentent 3 % du budget total, soit 62 700 dollars.

Tableau 10
Barème des contributions au Fonds d'affectation spéciale recommandé pour
les activités de base non visées par le Protocole EMEP pour 2010,
selon la demande de l'Organe exécutif de réviser le tableau
de sa décision 2002/1 révisée et le tableau 9 ci-dessus

Parties à la Convention ^a	Quote-part au budget ONU 2007 (%)	Barème approuvé (%)	Contribution approuvée (en dollars É.-U.)
Albanie	0,006	0,014	293
Arménie	0,002	0,005	98
Azerbaïdjan	0,005	0,011	244
Bélarus	0,020	0,045	975
Bosnie-Herzégovine	0,006	0,014	293
Croatie	0,050	0,113	2 438
ex-République yougoslave de Macédoine	0,005	0,011	244
Fédération de Russie	1,200	2,718	58 509
Géorgie	0,003	0,007	146
Islande	0,037	0,084	1 804
Kazakhstan	0,029	0,066	1 414
Kirghizistan	0,001	0,002	49
Liechtenstein	0,010	0,023	488
Monaco	0,003	0,007	146
Monténégro	0,001	0,002	49
Norvège	0,782	1,771	38 128
République de Moldova	0,001	0,002	49
Serbie	0,021	0,048	1 024
Suisse	1,216	2,754	59 289
Turquie	0,381	0,863	18 577
Ukraine	0,045	0,102	2 194
Allemagne	8,577	19,426	418 192
Autriche	0,887	2,009	43 248
Belgique	1,102	2,496	53 731
Bulgarie	0,020	0,045	975
Chypre	0,044	0,100	2 145
Danemark	0,739	1,674	36 032
Espagne	2,968	6,722	144 712
Estonie	0,016	0,036	780
Finlande	0,564	1,277	27 499
France	6,301	14,271	307 220
Grèce	0,596	1,350	29 059
Hongrie	0,244	0,553	11 897
Irlande	0,445	1,008	21 697
Italie	5,079	11,504	247 639

Parties à la Convention ^a	Quote-part au budget ONU 2007 (%)	Barème approuvé (%)	Contribution approuvée (en dollars É.-U.)
Lettonie	0,018	0,041	878
Lituanie	0,031	0,070	1 511
Luxembourg	0,085	0,193	4 144
Malte	0,017	0,039	829
Pays-Bas	1,873	4,242	91 323
Pologne	0,501	1,135	24 427
Portugal	0,527	1,194	25 695
République tchèque	0,281	0,636	13 701
Roumanie	0,070	0,159	3 413
Royaume-Uni	6,642	15,044	323 847
Slovaquie	0,063	0,143	3 072
Slovénie	0,096	0,217	4 681
Suède	1,071	2,426	52 219
Communauté européenne		3,330	71 685
Total	42,681	100,000	2 152 700

^a Canada et États-Unis d'Amérique: contributions volontaires.

Tableau 11
Contributions en espèces au projet E112 en 2008

Pays	Contribution (en dollars É.-U.)	Notes
Autriche	10 000,00	Non réservée
Malte	750,00	Non réservée
Norvège	42 342,98	
Pays-Bas	51 746,44	
Slovénie	2 725,83	Non réservée

Tableau 12
Dépenses au titre du projet E112 en 2008

Poste de dépenses	Coût (en dollars É.-U.)	Description
Réunions	57 074,04	Groupe de travail des stratégies et de l'examen, chefs de délégation (7 experts)
		Groupe de travail des effets (7 experts)
		Organe directeur de l'EMEP (6 experts)
		Groupe de travail des stratégies et de l'examen (7 experts)
		Organe exécutif (6 experts)
Frais de voyage du personnel	2 533,04	Atelier sur les métaux lourds, Erevan, 14-16 mai 2008
Total	59 607,08	
Appui de l'ONU	7 748,92	13 % dépenses d'appui de l'ONU
Total	67 356,00	

Tableau 13
Contributions en espèces* au projet E112 en 2009

Pays	Contribution (en dollars É.-U.)	Notes
Croatie	2 438,00	Non réservée
Suisse	38 240,92	Non réservée
Total	40 678,92	

* Au 31 août 2009.

Tableau 14
Dépenses au titre du projet E112 en 2009
(montants engagés et dépenses prévues)

Poste de dépenses	Coût (en dollars É.-U.)	Description
Don	22 000,00	Projet pour la République de Moldova financé par la République tchèque
Don	104 000,00	Projet relatif aux Balkans occidentaux financé par les Pays-Bas
Don	42 000,00	Projet commun à la Fédération de Russie, au Bélarus et au Kazakhstan, financé par l'aide de la CEE en matière de coopération
Réunions	72 740,00	Groupe de travail des stratégies et de l'examen, mars 2009 (8 experts)
		Groupe de travail des stratégies et de l'examen, avril 2009 (7 experts)
		Groupe de travail des effets (2 experts)
		Organe directeur de l'EMEP (6 experts)
		Groupe de travail des stratégies et de l'examen (7 experts)
	20 000,00	Organe exécutif (estimation)
Frais de voyage du personnel	3 500,00	Atelier de Saint-Petersbourg sur les métaux lourds, les POP et le Protocole de Göteborg
Total	264 240,00	
Appui de l'ONU	34 351,00	13 % dépenses d'appui de l'ONU

Tableau 15
Projet de budget pour le projet E112 en 2010

Activité	Coût estimatif (en dollars E.-U.)
Réunions à Genève	80 000
Traduction de guides d'application des protocoles	30 000
Traduction de parties du manuel sur la communication de données sur les émissions	30 000
Atelier concernant le projet pour la République de Moldova	22 000
Projet relatif aux Balkans occidentaux (versements correspondant aux phases 1 et 2 – achèvement des plans nationaux de mise en œuvre – et aux deuxième et troisième consultations)	339 000
Appui au plan d'action pour les pays de l'EOCAC (ateliers)	50 000
Appui au secrétariat pour la gestion des projets	130 000
Total	681 000
Total avec les dépenses d'appui de l'ONU (13 %, soit 88 530 dollars)	769 530

Il est à noter que le Fonds d'affectation spéciale doit détenir un montant supplémentaire équivalant à 15 % des dépenses (soit 15 430 dollars É.-U.), qui est reporté sur l'année suivante.

Annexe

Projet d'annexe visée à l'article 4 du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif au financement à long terme du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP)

Les contributions obligatoires au financement du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) seront calculées selon le barème* ci-après à partir de 2007:

	Pourcentage
Bélarus	0,0454
Bosnie-Herzégovine	0,0136
Canada	Volontaire
Croatie	0,1135
États-Unis	Volontaire
Fédération de Russie	2,7236
Liechtenstein	0,0227
Monaco	0,0068
Monténégro	0,0023
Norvège	1,7749
Serbie	0,0477
Suisse	2,7599
Turquie	0,8647
Ukraine	0,1021
Allemagne	19,4670
Autriche	2,0132
Belgique	2,5012
Bulgarie	0,0454
Chypre	0,0999
Danemark	1,6773
Espagne	6,7364
Estonie	0,0363

* L'ordre dans lequel les Parties contractantes figurent dans la présente annexe correspond expressément au système de répartition des dépenses arrêté par l'Organe exécutif de la Convention; c'est donc un élément spécifique du Protocole relatif au financement de l'EMEP.

	Pourcentage
Finlande	1,2801
France	14,3012
Grèce	1,3527
Hongrie	0,5538
Irlande	1,0100
Italie	11,5277
Lettonie	0,0409
Lituanie	0,0704
Luxembourg	0,1929
Malte	0,0386
Pays-Bas	4,2511
Pologne	1,1371
Portugal	1,1961
République tchèque	0,6378
Roumanie	0,1589
Royaume-Uni	15,0752
Slovaquie	0,1430
Slovénie	0,2179
Suède	2,4308
Communauté européenne	3,3300
Total	100,000
